



# COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE et DISCIPLINE

**CONFIGURATION REGLEMENTAIRE**  
Réunion restreinte du lundi 19 février 2018

## PROCES VERBAL

Nombre de Membres : Etaient présents : André CAILLET, Albert GUESNON, Serge LOVEIKO,  
- En exercice : 04 Christian MOTTELAY.  
- Présents : 04

### DOSSIERS FORFAITS.

Considérant la clôture des championnats et des intempéries persistantes, à la demande de la Commission des Féminines.

La Commission décide de donner match perdu par forfait sans amendes aux clubs suivants

#### **FEMININES SENIORS à 8 – DEPART 2**

Match 52548.1: TREVIERES US 1 / CAEN SUD OUEST FC 2

Match 52532.1: BESSIN NORD USI 1 / ST VIGOR LE GRAND AS 2

#### **FEMININES U 16 à 8 – Groupe Unique**

Match 52620.1: INTER ODON FC 1 / MONDEVILLE USON 1

Match 52622.1: DIVES CABOURG FB SU 1 / INTER ODON FC 1

#### **FEMININES U 13 à 8 – Groupe Unique**

Match 52604.1: DIVES CABOURG FB SU 1 / MONDEVILLE USON 1

Match 52600.1: CONDE SUR NOIREAU FCF 1/ VIROIS AF 1

Match 52614.1: MONDEVILLE USON 1 / VIROIS AF 1

Transmet à la Commission Féminines.

*Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel dans le délai de 7 jours du lendemain du jour de la notification, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie.*

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON